



# FICHE SYNTHÉTIQUE

Partir à l'aventure ou pour les études, plusieurs mois ou plusieurs années, dans tous les cas un voyage à l'international ça se prépare ! Surtout qu'on n'est jamais à l'abri d'une petite galère, alors le mieux c'est d'assurer ses arrières pour partir dans les meilleures conditions !

Avant tout départ à l'étranger il convient de m'informer sur son système de santé, les risques sanitaires et l'ensemble des précautions que je dois prendre.

## MA SANTÉ À L'INTERNATIONAL



Dans le monde, la santé publique est un domaine qui relève de la compétence des pays. Les différences entre système public, s'il existe, et privé sont parfois considérables en termes de coût, de performance et de qualité. Chaque pays établit donc ses propres normes en matière sanitaire, de protection sociale ou encore de vaccination.

### Exemples de tarif de soins dans le monde :

<b>Hémorragie interne aux USA</b>	34.400€	<b>Angine en Angleterre</b>	130€
<b>Appendicite à Singapour</b>	16.300€	<b>Grippe en Suisse</b>	120€
<b>Morsure de singe en Thaïlande</b>	330€	<b>Otite en Irlande</b>	60€

## LE SYSTÈME PUBLIC

Dans les pays développés, le système de santé couvre toute la population et permet l'accès à de nombreux établissements modernes et bien équipés qui dispensent des soins de bonne qualité.

Par contre ces établissements publics sont en général extrêmement surchargés et les patients passent souvent plutôt par ordre d'arrivée que d'urgence médicale.

Dans les pays anglo-saxons le système de santé est très souvent onéreux et ne propose pas de système d'assurance santé obligatoire. Il est donc absolument indispensable de souscrire une assurance privée de son côté avant de s'y rendre.

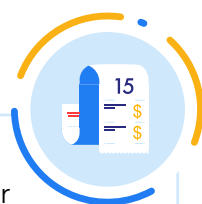
Dans les pays en voie de développement, le système public est en général de qualité moyenne, voir moindre ou très aléatoire selon l'implantation.

## LE SYSTÈME PRIVÉ

Le système privé, lui, est de meilleure qualité très performant. Par exemple : la Thaïlande, la Malaisie ou Taiwan disposent de systèmes de santé privés parmi les plus performants au monde !

Par contre il est très onéreux et il est indispensable d'être assuré avec une assurance privée.

## MES REMBOURSEMENTS DE SOINS



En Europe ou dans d'autre pays il me sera probablement demandé de payer directement mes frais médicaux sur place. Je devrais ainsi conserver l'ensemble des justificatifs de mes dépenses de santé et les transmettre à ma caisse d'Assurance Maladie accompagné du formulaire « Soins reçus à l'étranger » lors de mon retour en France.



Ma demande sera examinée et seuls les soins d'urgence et imprévisibles seront pris en charge sur la base du tarif conventionné de la Sécurité Sociale.



## RECOMMANDATION HEYME

Il est fortement conseillé de partir avec une assurance privé pour couvrir mes frais de santé à l'étranger.



## MA SANTÉ EN EUROPE

Les conventions avec les pays de l'Union européenne permettent aux ressortissant de bénéficier de la **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)**. Cette dernière permet de bénéficier d'une prise en charge des frais médicaux lors de déplacement en Europe, selon la législation et les formalités en vigueur. L'ensemble de ces informations sont disponible sur le site du [cleiss.fr](http://cleiss.fr).

- Accès direct au système de santé public dans le pays de séjour, sans démarche préalable auprès de l'institution locale.
- Individuelle, nominative et gratuite,
- Personnel à chaque membre de la famille.

### Étudiants non européens

Impossible d'utiliser la CEAM dans les pays suivants : Danemark, Islande, Norvège, Lichtenstein, Suisse

Pour me procurer ma CEAM > Auprès de ma caisse d'Assurance Maladie au moins 15 jours avant mon départ.

**ATTENTION** - La CEAM ne se substitue pas à une assurance voyage privée (sauvetage, rapatriement, Responsabilité Civile/Individuelle Accident) et afin d'obtenir une couverture de mes soins en dehors de l'Europe, ou de compléter celle-ci lors de mes séjours en Europe, il est fortement conseillé de souscrire à une assurance santé complémentaire.

### Cas particulier – QUEBEC

Un protocole d'entente est établi entre la région de Québec et la France concernant la Sécurité Sociale. Je dois vérifier si je me situe dans l'une des situations prévues pour profiter de la dispense d'affiliation dans la province d'accueil tout en bénéficiant du service de prestation en nature pour les soins reçus sur ce territoire.

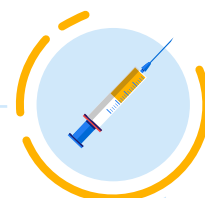
## COMMENT CHOISIR MON ASSURANCE PRIVÉE ?



Afin d'avoir une assurance privée efficace, je pense bien à vérifier certains éléments :

- Remboursement à 100% des frais réels dès le 1<sup>er</sup> euro pour ne rien avoir à payer de ma poche
- Prise en charge direct de l'hospitalisation pour ne pas avancer des sommes très souvent élevés
- Assistance rapatriement en cas de grosse galère
- Responsabilité civile pour continuer à me couvrir dans le monde des dommages que je pourrais causer.

## QUELQUES RECOMMANDATIONS SANITAIRES



Avant mon départ je pense à bien me renseigner sur :

- les maladies épidémiques présentes dans le pays.
- si l'eau du robinet est potable ou non ;
- les risques auxquels on est exposé si présence en zone reculée (moustiques, morsures d'insectes/serpents, eau contaminée, climat, etc...) ;
- les établissements publics et privés présents dans la ville d'accueil ainsi que leur situation géographique.

Il est également important de vérifier que mes rappels de vaccins normalement faits à ma naissance soient à jour. Pour chaque destination, il convient de m'informer sur les vaccins utiles à avoir ou obligatoires pour entrer sur le territoire du pays visé (fièvre jaune, encéphalite, primo-injections antirabiques, hépatites, ...).

Pour plus d'information sur les risques sanitaires, je n'hésite pas à demander la fiche thématique dédiée à mon établissement, ainsi qu'à m'informer grâce au partenaire Ready to go sur son site [readytogo.fr](http://readytogo.fr)

**HEYME accompagne tous les étudiants et me propose des solutions adaptées :**

[www.heyme.care](http://www.heyme.care)

